

ARRIVÉ le
- 2 JUL. 2013
Sous-Préfecture de Vouziers

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/36 Paraphe: <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2013/28</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 16 (dont pouvoir : 2)

POUR : 15 (93.75%)

CONTRE : 1 (6.25%)

ABSTENTION : 0

Le vingt-quatre juin deux mille treize, à 18h45, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 17 juin 2013

Mme CAMBIER JONVAL est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Régine BRUSA ; Nathalie CAMBIER JONVAL ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN, *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Olivier GODART ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Frédéric MATHIAS.

Représentés : M. Philippe ETIENNE donne pouvoir à Mme Pascale MELIN ; M. Gildas THIEBAULT donne pouvoir à M. Francis SIGNORET

OBJET : PARC ARGONNE DECOUVERTE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'INSTALLATION DE BOXES ET L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE SPECTACLES POUR OISEAUX

Vu la délibération n°2011/94 du Conseil de Communauté du 13 octobre 2011 validant le programme d'aménagement du PAD pour 2012 – 2015 et actant les plans de financements prévisionnels ;
Vu la délibération n°DC2013/40 du 27 mai 2013 autorisant le dépôt des permis de construire nécessaires au projet « Aire de spectacles » notamment la construction de volières et de boxes ;

Après en avoir délibéré, le Bureau AUTORISE le lancement d'une consultation pour l'installation de boxes et l'aménagement d'une aire de spectacle pour oiseaux au sein du Parc Argonne Découverte dans les conditions suivantes :

Procédure adaptée conformément à l'article 28 du CMP

Allotissement :

- Lot 1 comprenant l'installation de 14 boxes en bardage bois
- Lot 2 comprenant l'aménagement de l'aire de spectacle pour oiseaux (750 m², 2 tours d'envol et 80 bancs)

Critères de notation :

- Le prix des prestations (50 %),
- La valeur technique de l'offre appréciée au travers du mémoire technique joint à l'offre (25 %)
- Esthétique et qualité visuelle du projet, intégration paysagère des installations (25%)

Publication envoyée dès que possible avec réception des offres au 31 juillet 2013 à 12h00 (BOAMP, Profil d'acheteur, site 2c2a)

- CHARGE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le - 2 JUL. 2013 et de sa publication ou notification le